



Attribution du Prix et de la bourse d'études de la Fondation Dr A.T. Shousha

1. Suite aux recommandations du Comité de la Fondation Dr A.T. Shousha lors de la soixante-deuxième session du Comité régional de la Méditerranée orientale, le Conseil exécutif a attribué le Prix de la Fondation du Dr A.T. Shousha pour 2016, par décision EB138(5), au Dr Walid Ammar (Liban) pour son importante contribution à l'action de santé publique dans la région géographique dans laquelle le Dr Shousha a travaillé pour l'Organisation mondiale de la Santé.
2. Le Dr Walid Ammar est honoré pour l'importante contribution qu'il a apportée à la santé publique au Liban, en particulier dans les domaines des soins de santé primaires et des politiques sanitaires, et pour ses efforts visant à traduire la recherche et les données factuelles en politiques, programmes et pratiques, ainsi qu'à faire valoir les intérêts de la Région de la Méditerranée orientale dans tous les forums de l'OMS. Le Dr Ammar est diplômé de la Faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles, Belgique (1982). Il a obtenu un Master en santé publique, un Diplôme d'études approfondies (DEA) à l'Université Libanaise en 1996, ainsi qu'un Doctorat en épidémiologie à l'Université Victor Segalen - Bordeaux II (France) en 2001.
3. Depuis 1993, le Dr Ammar occupe le poste de Directeur général au sein du ministère de la Santé du Liban, rassemblant diverses parties prenantes afin de définir une vision pour le bien-être, les droits et les soins de santé reposant sur un modèle de gouvernance faisant la promotion de réseaux ouverts. Outre de nombreuses autres réalisations, le Dr Ammar a mis en place le réseau des soins de santé primaires du Liban en 1994, et a été à l'origine du lancement du premier système national d'accréditation des hôpitaux dans la Région de la Méditerranée orientale. En ces temps d'instabilité politique, et sous sa direction, les efforts de réforme ont permis une amélioration significative des indicateurs sanitaires, tout en réduisant la part du PIB dans les dépenses de santé, essentiellement du fait de la réduction considérable des dépenses directes des ménages.
4. Le Dr Ammar représente un modèle pour les professionnels de la santé publique, ayant occupé des postes non seulement dans le secteur public et dans des universités, mais aussi au sein de plusieurs organisations, directions et conseils nationaux, régionaux et internationaux. Il a publié de nombreux articles dans les domaines des systèmes de santé, des réformes sanitaires et de la bonne gouvernance. Ses travaux en tant que chercheur ont conduit à l'élaboration d'études majeures qui ont joué un rôle décisif dans la réforme du système de soins de santé du Liban.
5. Le Prix de la Fondation Dr A.T. Shousha pour 2016, qui consiste en une médaille et l'équivalent de deux mille cinq cents francs suisses en dollars des États-Unis d'Amérique, sera remis au Dr Ammar par le Président de la soixante-troisième session du Comité régional.
6. Il est également prévu que le Comité de la Fondation Dr A.T. Shousha se réunisse durant la soixante-deuxième session du Comité régional afin d'examiner les candidatures pour le prix et la bourse d'études pour 2017. Conformément aux Statuts, le Comité comprendra les membres suivants : le Président et les deux Vice-présidents du Comité régional de la Méditerranée orientale et le Président des discussions techniques.
7. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé est Administrateur de la Fondation, et le Directeur régional est Secrétaire du Comité de la Fondation.